



Remboursement anticipé d'un prêt à la consommation

Par Visiteur

Suite à un remboursement anticipé d'un prêt à la consommation, SOFINCO me réclame des frais de remboursement anticipé.

Je les contesté dès le départ, mais ils n'ont jamais apporté une réponse à ma contestation.

Aujourd'hui, ils me menacent de me fiché banque de france et de saisir un huissier.

que me conseillez vous??

merci

Par Visiteur

Chère madame,

suite à un remboursement anticipé d'un prêt à la consommation, SOFINCO me réclame des frais de remboursement anticipé.

Je les contesté dès le départ, mais ils n'ont jamais apporté une réponse à ma contestation.

Aujourd'hui, ils me menacent de me fiché banque de france et de saisir un huissier.

que me conseillez vous??

Sur quel fondement contestez vous les frais de rupture anticipé?

Pour le fichage en Banque de france, Sofinco en a tout à fait le pouvoir. Quant à l'huissier, il ne pourra rien faire tant que Sofinco n'aura pas saisie la justice.

En conséquence, tout dépend de la réalité de votre contestation. Si vous avez raison, laisser Sofinco vous assigner en justice, et si vous gagnez, vous serez libérée de votre dette et défichée. Si en revanche, votre réclamation n'est pas fondée, vous avez tout intérêt à payer les frais de rachat.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonsoir,

je conteste ces frais les considérant comme de l'enrichissement sans cause.

avec le remboursement du capital du au joru du rachat , les mensualités déjà réglées et les frais de rachat, SOFINCO aura touché plus d'argent que prévu dans mon contrat de prêt.

à vous de meire si ce fondemetn est acceptable.

Cordialement,

Par Visiteur

Chère madame,

je conteste ces frais les considérant comme de l'enrichissement sans cause.

avec le remboursement du capital du au joru du rachat , les mensualités déjà réglées et les frais de rachat,

SOFINCO aura touché plus d'argent que prévu dans mon contrat de prêt.

Je ne comprends pas. Sofinco a-t-il prélevé une somme supérieure au montant prévue dans la clause de pénalité de rachat?

Quand vous parlez de "la somme d'argent prévu dans votre contrat", vous faites référence à quelle somme?

Très cordialement.